



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

**PROCÈS-VERBAL** de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le vingtième jour du mois de septembre de l'an deux mille seize à seize heures trente (20-09-2016 à 16 h 30) au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Monsieur Réjean Porlier, préfet et maire de la ville de Sept-Îles  
Madame Violaine Doyle, préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier  
Monsieur Denis Miousse, conseiller, ville de Sept-Îles  
Monsieur Jean Masse, conseiller, ville de Sept-Îles  
Monsieur Gilles Fournier, conseiller, ville de Port-Cartier

---

**Ouverture de la session**

Le préfet, monsieur Réjean Porlier, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

**2016-09-160**

**Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du mardi 20 septembre 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du mardi 20 septembre 2016 tel que présenté et en laissant l'item « Affaires nouvelles » ouvert."

**2016-09-161**

**Adoption du procès-verbal de la session régulière du 16 août 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière du 16 août 2016 tel que présenté."

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - 2016-08-17 -  
Entrée en vigueur du règlement modifiant le règlement décrétant l'imposition d'une  
taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire - 2016-08-18 -  
Règlement 03-2016

2016-09-162

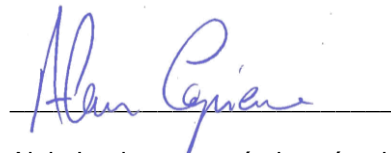
**Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement de la MRC de Sept-Rivières au 15 septembre 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Violaine Doyle,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 15 septembre 2016, de 538 387.98 \$".  
(Voir annexe « A »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisant pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2016-09-163

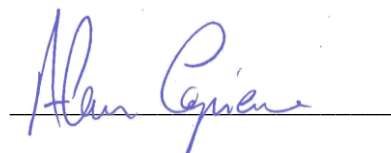
**Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement du TNO Lac-Walker au 15 septembre 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 15 septembre 2016, de 358 458.10 \$".  
(Voir annexe « B »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la municipalité TNO Lac-Walker dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2016-09-164

**Dépôt du rapport de la direction générale concernant la gestion des différents Fonds et politique de soutien de la MRC**

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières a confié la gestion de l'ensemble des Fonds et politique de soutien de la MRC à sa direction générale en vertu de la résolution 2016-02-25;

ATTENDU QUE la direction générale doit déposer un rapport écrit au conseil suite à la conclusion d'entente concernant la gestion des différents Fonds et politique de soutien de la MRC.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt du rapport de la direction générale en date du 15 septembre 2016."

**2016-09-165**

**Centre d'Action Bénévole de Port-Cartier**

ATTENDU QUE l'activité bénéfice du Centre d'Action Bénévole de Port-Cartier aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC verse une contribution de 160 \$ au Centre d'Action Bénévole de Port-Cartier inc. pour la tenue de son souper bénéfice aux saveurs du terroir qui aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2016;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans le poste budgétaire « promotion et publicité »."

**2016-09-166**

**Adoption des projets retenus dans le cadre du Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie - Appel de propositions du 17 août 2016**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) conclut une entente avec la MRC de Sept-Rivières dans son exercice et ses responsabilités pour prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE les MRC ont maintenant pleine compétence en matière de développement local et régional sur leur territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a mis en place en novembre 2015 dans le cadre du Fonds de développement des territoires, une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse concernant les projets.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Violaine Doyle,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte les projets retenus dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie telle que présentée en annexe;

QUE le préfet et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents s'y rapportant."

(Voir annexe « C »)

2016-09-167

**Autorisation à monsieur Jean-François Vigneault, technicien en aménagement du territoire à participer au programme « certificat en gestion urbaine et immobilière »**

ATTENDU QUE la politique administrative de la MRC de Sept-Rivières permet à un employé de se faire rembourser, tous cours de formation réussis, reliés à son emploi. Le ou les cours devront être consentis au préalable par résolution du Conseil;

ATTENDU QUE monsieur Jean-François Vigneault s'est vu confier le rôle d'inspecteur pour les programmes de la SHQ, administré par la MRC.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise monsieur Jean-François Vigneault à participer au programme « certificat en gestion urbaine et immobilière » donné par l'Université Laval;

QUE les frais d'inscription (droits de scolarité) seront remboursés seulement en cas de réussite."

2016-09-168

**Octroi d'une aide financière Centraide Duplessis - " Méchoui country chic "**

ATTENDU QUE Centraide Duplessis est un organisme voué au bien-être de la collectivité;

ATTENDU QUE Centraide Duplessis organisait, le 10 septembre 2016, à l'école Manikoutai, une activité bénéfique de type « Souper et soirée dansante », au profit des plus démunis de la région.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières participait à l'activité de financement de Centraide Duplessis, qui a eu lieu le 10 septembre 2016, à l'école Manikoutai, par l'achat de 8 billets de 55 \$ chacun;

QUE les sommes soient prises à même le poste budgétaire de la MRC de Sept-Rivières « Promotions et publicité »."

ABSTENTION :

Le conseiller de comté monsieur Denis Miousse

2016-09-169

**Adhésion de la municipalité du TNO Lac-Walker au programme de redistribution des redevances à l'élimination**

ATTENDU QUE le gouvernement a adopté le *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* par le décret 340-2006, publié le 24 mai 2006 dans la Gazette officielle du Québec et qu'aux termes de ce règlement, une redevance est exigée pour chaque tonne métrique de matières résiduelles éliminées dans un lieu visé par le règlement;

ATTENDU QUE les municipalités doivent payer, directement ou indirectement, les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles afin de pouvoir être admissibles au programme de subventions;

ATTENDU QU'en vertu de l'Entente concernant la mise en œuvre de la redistribution sous forme de subventions des redevances perçues en application du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* conclue en 2006 entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales et l'Union des municipalités du Québec, le ministre s'est engagé à redistribuer aux municipalités admissibles 85 % des redevances perçues annuellement en application de ce règlement;

ATTENDU QUE cette subvention contribuera au financement des activités municipales visant la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles couvrant son territoire (PGMR);

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a la compétence en gestion des matières résiduelles pour le TNO Lac Walker et agit ainsi à titre de municipalité locale pour les services de collecte, transport et traitement de matières générées;

CONSIDÉRANT QUE le TNO Lac-Walker fait maintenant partie du territoire visé par le nouveau PGMR 2016-2020 de la MRC de Sept-Rivières et est ainsi admissible à recevoir cette subvention;

CONSIDÉRANT QUE le PGMR 2016-2020 a été adopté par la MRC de Sept-Rivières le 20 octobre 2015 pour être ensuite envoyé MDDELCC le 5 juillet 2016 suite au processus de consultation publique et qu'il entrera en vigueur suite à l'analyse ministérielle;

CONSIDÉRANT QUE, pour obtenir cette subvention, la municipalité du TNO Lac Walker doit s'inscrire au programme et qu'à cet effet, une résolution est demandée.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la municipalité du TNO Lac-Walker :

- demande d'être inscrite au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
- s'engage à respecter les éléments de reddition de compte prévue au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
- autorise le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et RECYC-QUÉBEC à échanger des informations qu'ils détiennent en provenance de la MRC à l'égard du règlement, du programme, du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables de même qu'à la gestion municipale des matières résiduelles;
- autorise monsieur Alain Lapierre, directeur général, ou en son absence, madame Caroline Cloutier, conseillère en environnement et développement durable, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques toute information requise à l'inscription, au respect et au bon fonctionnement du programme."

2016-09-170

**Autorisation de signature d'une entente relative à l'exploitation de la station récréotouristique Gallix**

ATTENDU QUE le comité de relance de la station de ski Gallix inc. est propriétaire d'un centre de ski alpin et de sports d'hiver, lequel est situé dans les limites de la ville de Sept-Îles, pour l'avoir acquis en 1998;

ATTENDU QUE les ententes relatives à l'acquisition, à l'amélioration et à l'exploitation d'un centre de ski dans les limites de la MRC de Sept-Rivières, intervenues en 1998 entre le comité de relance de la station de ski Gallix inc., la ville de Port-Cartier et la ville de Sept-Îles, sont maintenant arrivées à échéance;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a reconnu par le règlement 04-2006, la station de ski Gallix en tant qu'équipement à caractère supralocal;

ATTENDU QUE l'entente de trois ans signée en août 2013 vient à échéance;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer les modalités de l'aide financière à être versée pour assurer la bonne marche de la station de ski et des obligations de chaque partenaire dans le cadre d'une entente.

IL EST PROPOSÉ PAR la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Violaine Doyle,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières approuve le projet d'entente relative à l'exploitation de la station récréotouristique Gallix, pour une durée maximale de trois (3) ans, à intervenir entre le comité de relance de la station de ski Gallix inc, la ville de Port-Cartier, la ville de Sept-Îles et la municipalité régionale de comté de Sept-Rivières;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise monsieur Réjean Porlier, préfet et monsieur Alain Lapierre, directeur général, à conclure et à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente mentionnée ci-dessus et à signer tous les documents s'y afférant."

2016-09-171

**Adoption de la politique de soutien « Fonds rural de la MRC de Sept-Rivières »**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte la politique de soutien « Fonds rural de la MRC de Sept-Rivières » telle que présentée;

QUE la politique soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la MRC de Sept-Rivières dépose celle-ci sur son site internet."

2016-09-172

**Adoption de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie telle que présentée;

QUE la politique soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la MRC de Sept-Rivières dépose celle-ci sur son site internet."

2016-09-173

**Confirmation de la participation financière de la MRC de Sept-Rivières dans le cadre de l'appel à proposition « Regroupement de la GMR dans les ICI - Transition vers l'économie circulaire »**

ATTENDU QUE de par la résolution 2016-06-129, la MRC de Sept-Rivières a déposé un projet auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre de l'appel à proposition « Regroupement de la GMR dans les ICI - Transition vers l'économie circulaire »;

ATTENDU QUE le salaire du chargé de projet en gestion des matières résiduelles de la MRC fait partie des dépenses admissibles au programme, permettant ainsi de prolonger ce poste jusqu'en juin 2018;

ATTENDU QUE la conseillère en environnement et développement durable de la MRC assurera un travail de soutien et d'expertise en gestion des matières résiduelles tout au long de ce projet;

ATTENDU QUE le projet est estimé à un total de 214 309 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières participe financièrement au projet soumis à hauteur de 34 319 \$ incluant, pour la période de juin 2016 à juin 2018, une part du salaire du chargé de projet en gestion des matières résiduelles pour un montant de 20 144 \$ de même que le travail de la conseillère en environnement et développement durable pour un apport financier s'élevant à 14 175 \$."

2016-09-174

**Autoriser Mbégou Faye, inspecteur régional, à assister à la Formation de la COMBEQ - Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter**

IL EST PROPOSÉ PAR la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Violaine Doyle,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise Mbégou Faye, inspecteur régional à assister à la Formation de la COMBEQ - Émission des permis, certificats ou attestations: inventaire des règles à respecter qui aura lieu à Baie-Comeau le 18 octobre 2016;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses, selon le règlement en vigueur."

2016-09-175

**Participation à une activité de financement de Fondation Loisir Côte-Nord**

ATTENDU la tenue d'une activité de financement au profit des athlètes-étudiants de la Côte-Nord qui aura lieu le 15 octobre 2016 à Sept-Îles.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières participe à l'activité de financement de Fondation Loisir Côte-Nord pour un montant de 640 \$;

QUE les sommes soient prises à même le poste « promotion et publicité »."

2016-09-176

**Autoriser monsieur Alain Lapierre, directeur général à assister au colloque en gestion des ressources humaines**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise monsieur Alain Lapierre à assister au colloque en gestion des ressources humaines qui se tiendra le 5 octobre à Sept-Îles;

QUE le conseil autorise le remboursement des dépenses, selon le règlement en vigueur."

2016-09-177

**Autorisation de signature d'une entente avec le Centre intégré de la santé et des services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord**

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales précise qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QU'en vertu de cette dernière loi, une MRC peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

ATTENDU L'offre de partenariat du CISSS pour le soutien au développement de communautés en santé;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a déjà adopté dans ses priorités 2016-2017 : « santé et qualité de vie ».

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse



ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise monsieur Réjean Porlier, préfet et monsieur Alain Lapierre, directeur général à signer l'entente sectorielle de développement pour le soutien au développement de communauté en santé entre le Centre intégré de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord (CISSS) et les MRC de la Côte-Nord;

QU'un montant de 17 000 \$, provenant du FDT, soit affecté au partenariat avec le CISSS;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise madame Chantal Bouchard, agente de développement de la MRC de Sept-Rivières et monsieur Alain Lapierre, directeur général soient désignés comme personnes ressources pour ladite entente."

**2016-09-178**

**Adoption du règlement n° 05-2016 - Adoption d'un nouveau code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC de Sept-Rivières**

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adoptait le 18 décembre 2012 le règlement n° 06-2012 concernant le « *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC de Sept-Rivières* »;

ATTENDU QU'il est opportun d'abroger ce règlement et d'apporter les modifications requises au nouveau Code à la suite de la sanction le 10 juin 2016 de la « *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* »;

ATTENDU QUE ces modifications doivent entrer en vigueur au plus tard le 30 septembre 2016;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 16 août 2016.

IL EST PROPOSÉ PAR la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Violaine Doyle

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le règlement n° 05-2016 - Adoption d'un nouveau code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC de Sept-Rivières."

**2016-09-179**

**Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2016-361 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 de la ville de Sept-Îles**

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage n° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement n° 2016-361 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2016-361 de la ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

**2016-09-180**

**Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2016-362 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 de la ville de Sept-Îles**

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage n° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement n° 2016-362 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Violaine Doyle,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2016-362 de la ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

**2016-09-181**

**Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2016-363 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 de la ville de Sept-Îles**

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage n° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement n° 2016-363 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2016-363 de la ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

### AVIS DE MOTION

#### **Règlement édictant le plan de gestion des matières résiduelles révisé 2016-2020 de la MRC de Sept-Rivières**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller de comté monsieur Jean Masse, que lors d'une séance ultérieure du Conseil de la MRC de Sept-Rivières, sera présenté pour adoption, un « Règlement édictant le plan de gestion des matières résiduelles révisé 2016-2020 de la MRC de Sept-Rivières » et abrogeant le règlement no 02-2004.

Copie du projet de règlement est remis avec le présent avis et une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite lors de son adoption.

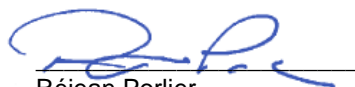
2016-09-182

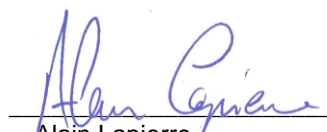
#### **Levée de la session**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 20 septembre 2016 soit levée à 16 h 47."

  
Réjean Porlier  
Préfet

  
Alain Lapierre  
Directeur général et secrétaire trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.

  
Réjean Porlier  
Préfet

# **ANNEXE A**

## LISTE DES COMPTES À PAYER

### MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 15 SEPTEMBRE 2016

<b>1. PLACEMENTS NORD-CÔTIERS</b>	
Réf. : -Loyer pour le mois de septembre 2016 .....	9 537.03 \$
Réf. : -Travaux installation porte, bureau 400 .....	1 001.51 \$
<b>2. GILLES FOURNIER</b>	
Réf. : -Déplacements pour sessions du 16 et 24 août 2016.....	131.60 \$
<b>3. MARIE CORBEY</b>	
Réf. : -Déplacement pour CSI du 25 août 2016.....	65.80 \$
<b>4. VIOLAINE DOYLE</b>	
Réf. : -Déplacements pour sessions du 16 et 24 août 2016.....	131.60 \$
<b>5. VINCENT CARBONNELLE</b>	
Réf. : -Frais de déplacements et autres, août 2016.....	92.40 \$
<b>6. CAROLINE CLOUTIER</b>	
Réf. : -Frais de déplacements et autres août 2016.....	125.18 \$
<b>7. ALAIN LAPIERRE</b>	
Réf. : -Frais de déplacements et autres pour août 2016.....	205.06 \$
<b>8. PHILIPPE GAGNON</b>	
Réf. : -Frais de déplacement et repas, 30 août 2016, Port-Cartier.....	90.80 \$
Réf. : -Remboursement frais pour la TGIRT, 8 septembre 2016.....	220.81 \$
<b>9. MBÉGOU FAYE</b>	
Réf. : -Frais de repas pour les 23, 24, 31 août et 1 er et 15 septembre 2016.....	125.00 \$
<b>10. JEAN-FRANÇOIS VIGNEAULT</b>	
Réf. : -Frais de repas pour le 9 août et 13 septembre 2016.....	50.00 \$
<b>11. HERVÉ DERAPS</b>	
Réf. : -Frais de repas pour les 23, 24, 31 août, 1 er, 13 et 15 septembre 2016.....	150.00 \$
<b>12. RENÉE HAINCE</b>	
Réf. : -Frais de déplacements pour août 2016.....	18.00 \$
<b>13. ÉCOPATROUILLEURS</b>	
Réf. : -Frais de déplacements et autres pour août 2016.....	858.87 \$
<b>14. RECEVEUR GÉNÉRAL</b>	
Réf. : -Cotisations pour août 2016.....	8 135.22 \$
<b>15. MINISTRE DU REVENU</b>	
Réf. : -Cotisations pour août 2016.....	18 872.00 \$
<b>16. CARRA</b>	
Réf. : -Cotisations pour août 2016.....	135.70 \$
<b>17. AON HEWITT</b>	
Réf. : -Cotisations au fonds de pension, août 2016.....	6 636.88 \$
<b>18. PME+</b>	
Réf. : -Assurance-collective pour septembre 2016 (Industrielle Alliance).....	5 977.35 \$
<b>19. SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES</b>	
Réf. : Loyer BANQ pour le mois d'août 2016.....	3 164.92 \$
<b>20. COGECO</b>	
Réf. : -Frais pour septembre 2016.....	52.88 \$

<b>21. TELUS</b>	
Réf. : -Frais service août et appels inter. juillet 2016.....	437.39 \$
Réf. : -Frais service septembre et appels inter. août 2016, et résiliation contrat.....	3 639.47 \$
<b>22. TELUS MOBILITÉ</b>	
Réf. : -Frais cellulaires pour août 2016.....	120.17 \$
Réf. : -Frais cellulaires pour juillet 2016.....	117.41 \$
<b>23. VISA DESJARDINS</b>	
Réf. : -Canadian Tire; achats divers bureau.....	47.11 \$
Réf. : -Restaurant les 3 barils BC; Repas DG et plus, 14 juillet 2016.....	74.28 \$
Réf. : -IGA; activité sociale bureau et divers, juillet 2016.....	167.78 \$
Réf. : -Bois de Construction; réparation porte bureau MRC.....	12.17 \$
Réf. : -FQM; inscriptions congrès 2016.....	3 012.35 \$
Réf. : -Acklands-Grainger; assainisseurs, désinfectants, savons.....	271.33 \$
Réf. : -Provigo; achats divers bureau août 2016.....	64.01 \$
Réf. : -Beavertix; billet A.Lapierre dîner-conférence, 12 septembre 2016.....	61.41 \$
<b>24. BANQUE NATIONALE</b>	
Réf. : -Frais pour perception de comptes, août 2016.....	25.00 \$
<b>25. PÉTROLES IRVING</b>	
Réf. : -Essences camion août 2016.....	563.66 \$
<b>26. NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES</b>	
Réf. : -Copies facturables imprimante Renée.....	9.81 \$
Réf. : -Copies facturables, imprimante Écopatrouille au 2 septembre 2016.....	22.13 \$
Réf. : -Copies facturables, imprimante réseau au 2 septembre 2016.....	132.34 \$
Réf. : -Cueillette bac, archives.....	287.91 \$
Réf. : -Copies facturables imprimante Canon.....	29.61 \$
<b>27. SERVICE DE CARTES DESJARDINS</b>	
Réf. : -Frais marchands pour août 2016.....	165.03 \$
<b>28. IMAGERIE OPTIK 360</b>	
Réf. : -Écopatrouille.....	872.38 \$
Réf. : -PGMR, campagne de sensibilisation dépotoirs clandestins.....	2 304.50 \$
<b>29. BASE DE PLEIN AIR LES GOÉLANDS</b>	
Réf. : -FDT-AMV-2016-11, premier versement.....	2 634.00 \$
<b>30. ASSOCIATION MÉTIS CÔTE-NORD</b>	
Réf. : -PADF-2016-01, premier versement.....	99 725.00 \$
Réf. : -PADF-2016-01, deuxième versement.....	59 835.00 \$
<b>31. JOURNAL LE NORD-CÔTIER</b>	
Réf. : -Publicité, Écopatrouille.....	57.49 \$
Réf. : -Publicité, Écopatrouille, remerciements partenaires 2016.....	1 649.89 \$
<b>32. ASSOCIATION DES UTILISATEURS DU CHEMIN DU LAC PROFOND</b>	
Réf. : -PADF-2016-02, premier versement.....	112 020.00 \$
Réf. : -MEV-Fonds de soutien technique, subvention.....	5 000.00 \$
<b>33. BELL MOBILITY</b>	
Réf. : -Frais cellulaires écopatrouille.....	209.08 \$
<b>34. FRANCO TYP-POSTALIA</b>	
Réf. : -Location trimestrielle machine à timbres.....	148.32 \$
<b>35. VOYAGES TOUR-MONDE</b>	
Réf. : -Billets d'avion, R.Porlier et V.Doyle, congrès FQM.....	1 776.33 \$
<b>36. SERVICE DU PNEU P J L</b>	
Réf. : -Réparation pneu camion Dodge.....	35.08 \$
<b>37. RADIO CKCN ET RADIO CIPC</b>	
Réf. : -Écocapsules pour juillet 2016.....	1 322.22 \$
Réf. : -Écocapsules pour août 2016.....	1 057.78 \$
<b>38. CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PC</b>	
Réf. : -Contribution financière, souper aux saveurs du terroir Nord-Côtier.....	160.00 \$

<b>39. DESI</b>	
Réf. : -Contribution MRC tel entente 2016-2017.....	117 734.10 \$
Réf. : -Aide financière, "Savoir affaires tremplin vers le nord".....	3 000.00 \$
<b>40. CDEPC</b>	
Réf. : -Contribution MRC tel entente 2016-2017.....	39 244.70 \$
<b>41. CRÉ CÔTE-NORD</b>	
Réf. : -Achat de meubles divers.....	14 719.00 \$
<b>42. CENTRAIDE DUPLESSIS</b>	
Réf. : -Billets, Méchoui Country Chic.....	440.00 \$
<b>43. BRASSARD BURO</b>	
Réf. : -Papeterie diverse.....	160.93 \$
<b>44. MAP DESIGN</b>	
Réf. : -Graphisme, écopatrouille.....	57.03 \$
<b>45. PROMOTEK</b>	
Réf. : -rapports juillet 2016.....	413.23 \$
<b>46. FP-TELESET</b>	
Réf. : -Achat de timbres-postes.....	1 149.75 \$
<b>47. BMR LAUREMAT</b>	
Réf. : -Programme incitatif au compostage domestique.....	280.00 \$
<b>48. COMAQ</b>	
Réf. : -Annulation formation septembre 2016.....	-960.04 \$
<b>49. OLIVIER CHRYSLER SEPT-ÎLES</b>	
Réf. : -Réparations Dodge Ram.....	260.44 \$
<b>50. MANON LAPIERRE</b>	
Réf. : -FDT-Soutien aux entreprises.....	1 500.00 \$
<b>51. CHAMBRE DE COMMERCE DE PC</b>	
Réf. : -Aide financière, Gala des entreprises 2016.....	1 000.00 \$
<b>52. TRANSUNION DU CANADA</b>	
Réf. : -Frais pour enquêtes de crédit, août 2016.....	29.09 \$
<b>53. IMPRIMERIE B ET E</b>	
Réf. : -Cartes d'affaires MRC.....	473.70 \$
<b>54. CLUB DE CURLING DE SEPT-ÎLES</b>	
Réf. : -FDT-AMV-2016-09, final.....	5 040.00 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES.....</b>	<b>538 387.98 \$</b>

# **ANNEXE B**



**LISTE DES COMPTES À PAYER**  
**TNO LAC-WALKER AU 15 SEPTEMBRE 2016**

<b>1. MRC DE SEPT-RIVIERES</b>	
Réf. : -Dépenses partageables pour septembre 2016.....	13 618.50 \$
<b>2. HYDRO-QUÉBEC</b>	
Réf. : -Éclairage public pour juillet et août 2016.....	1 322.16 \$
Réf. : -Électricité centre comm., du 29-06 au 25-08-2016.....	154.68 \$
<b>3. CONSEIL DES MONTAGNAIS UASHAT MAK MANI-UTENAM</b>	
Réf. : -Collectes des ordures et recyclage pour août 2016.....	1 708.33 \$
<b>4. RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE</b>	
Réf. : -Réception matières recyclables, juillet 2016.....	95.66 \$
<b>5. FORMULES MUNICIPALES</b>	
Réf. : -Certificats et permis.....	155.62 \$
<b>6. L'IMMOBILIÈRE</b>	
Réf. : -Gestion du rôle, septembre 2016.....	1 849.18 \$
<b>7. GROUPE ENVIRONEX</b>	
Réf. : -Analyses eau août 2016.....	396.38 \$
<b>8. CONSTRUCTION POLARIS</b>	
Réf. : -Travaux au Lac Daigle, route périphérique, tel le contrat.....	339 093.47 \$
<b>9. MONSIEUR JEANNOT CHABOT</b>	
Réf. : -Remboursement de taxes foncières et incendie pour 2015.....	64.12 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES .....</b>	<b>358 458.10 \$</b>

# **ANNEXE C**

	Nom de l'organisme	Titre du projet	Montant accordé
1	Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord	Préserveons la Pointe de Moisie	15 000 \$
2	Association de hockey amateur de Port-Cartier	Diviseur de Patinoire	13 380 \$
Total de projets acceptés : 2 projets			28 380 \$